

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

REUNION PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Présidence de Mme Ann CHEVALIER, Première Vice-présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous souhaite la bienvenue malgré ce beau temps qui nous donne plus envie de flâner à l'extérieur que d'être enfermés mais je fais confiance à votre assiduité et à votre courage pour être efficaces pendant cet après-midi.

Plusieurs séances de Conseils d'administration étant prévues vers 17H et 17H30, nous allons essayer de travailler avec efficacité.

Vous me permettrez d'excuser M. André GILLES et M. Georges PIRE qui arriveront avec quelques retards. Je passe la parole aux Chefs de groupes pour les excusés.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mme BONGARTZ

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. FOCCROULLE sera absent et M. YERNA, Mme ALBERT et M. MIGNOLET arriveront avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Madame FRESON ?

Mme FRESON.- M. DENIS et Mme LEJEUNE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme WATHELET et Mme GOFFIN arrivera peut être.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 28 mars 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs un ordre du jour actualisé de la séance.

V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/127 : Participation de la Province de Liège en qualité de membre effectif de l'asbl « Partenalia ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour : document 10-11/127. Etant donné que M. Georges PIRE arrivera tardivement, je vous propose de reporter sa réponse mais nous avons entendu hier M. DRION à ce sujet et nous allons poursuivre la discussion générale.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point ? Personne, donc si vous voulez bien, M. DRION, M. le Député PIRE vous répondra lorsqu'il sera présent et il en sera de même pour les points complémentaires 11 et 12 que nous venons d'examiner en huitième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011**Document 10-11/RA/12 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Le Département des Systèmes d'Information »**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 5 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/12. Le dossier a été ouvert hier. Mme BLAISE et Mme BINET sont intervenues et M. le Député Julien MESTREZ a répondu à ces deux interventions.

Je vous propose de continuer la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ce jour ? S'il n'y a pas d'intervenant, je clos la discussion.

Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au secteur « Le Département des Systèmes d'Informations ». M. le Député, vous avez répondu hier et donc, nous pouvons approuver et prendre acte de ce rapport.

Document 10-11/RA/14 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Les Relations extérieures de la Province », en abrégé « BREL »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/14. Là aussi, M. BECKERS est intervenu hier lors de l'ouverture du dossier. Nous poursuivons la discussion générale. M. Jean-Paul BASTIN était inscrit pour aujourd'hui ? Y a-t-il d'autres intervenants ? M. BASTIN ?

M. BASTIN, Conseiller provincial (de son banc).- Vous pouvez reporter à demain.

Mme LA PRESIDENT.- Non, c'est aujourd'hui, la discussion a été ouverte hier...

M. BASTIN, Conseiller provincial (de son banc).- Je retire ma demande d'intervention.

Mme LA PRESIDENTE.- Parfait, donc nous entendrons la réponse de M. PIRE dès qu'il arrivera.

Document 10-11/RA/15 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Communication, le Protocole et les Grands Evénements ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/15. Ce dossier a été ouvert hier. Y a-t-il des Conseillers qui souhaitent intervenir à ce sujet ? Non, je clos donc la discussion générale à ce sujet et nous pouvons prendre acte du rapport d'activité relatif au secteur de la « Communication, du Protocole et des Grands Evénements ».

Document 10-11/RA/17 : Rapport d'activités 2010 relatif à « Euregio-Interreg ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/17. Ce rapport a également été ouvert hier. M. BECKERS est intervenu, nous poursuivons la discussion générale.

Qui souhaite s'exprimer sur ce sujet aujourd'hui ? Personne, je clos donc la discussion et nous pouvons prendre acte que le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Euregio-Interreg.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc).- Je veux bien répondre à M. BECKERS aujourd'hui.

M. BECKERS, Conseiller provincial (de son banc).- Je veux bien.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie, vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Voilà, M. BECKERS m'interroge donc sur l'opportunité qu'il y aurait à connaître l'état d'avancement des projets Interreg. Il a pris un exemple avec cela le Ravel mais je pense que son questionnement allait au-delà d'un cas particulier.

Je dois vous dire qu'au stade actuel de la coopération eurégionale, la Province de Liège ne dispose pas d'une vue détaillée de la mise en œuvre des différents projets en cours dans toutes les régions partenaires de l'EMR. Les porteurs de projet ne doivent remettre de rapport circonstancié qu'après la clôture du projet. Il n'y a pas de rapport intermédiaire et il n'y donc pas de communication systématique de l'état d'avancement concernant la

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

mise en œuvre des différents projets.

La Province de Liège intervient surtout et avant tout dans la phase préparatoire à l'approbation de tous les projets. Elle veille à y faire valoir ses intérêts et notamment à ce que les projets produisent des résultats pour ses citoyens et ses entreprises, qu'il y ait un return financier en terme d'emploi etc, comme on l'a dit hier, que nous ayons dans l'ensemble des projets, des partenaires liégeois pleinement engagés.

Il en va autrement des projets qu'elle porte elle-même. Dans la mesure où la Province de Liège pilote des projets et qu'elle en gère la mise en œuvre au quotidien, elle est évidemment de donner des renseignements et des données sur ceux-ci. Je pense qu'il convient alors d'aller les chercher via la Commission compétente.

Et par ailleurs, il est toujours possible d'obtenir des renseignements sur l'état d'avancement de l'un ou l'autre projet spécifique auprès du management Interreg, soit donc l'asbl Eurégio-Meuse-Rhin où sont les managers de projets Axel NOEL, que tout le monde connaît je pense, ou alors le secrétariat Interreg de l'EMR à Eupen qui eux, centralisent et assurent la gestion Eurégionale de tous les projets approuvés et en cours de réalisation mais je dois vous dire que, à leur niveau, ce sera d'avantage l'exécution budgétaire.

En fait, c'est ça qui nous préoccupe, c'est de ne pas se retrouver avec des sommes importantes non engagées dans les délais requis et donc, ce que l'on suit régulièrement, c'est l'état d'avancement des engagements budgétaires pour vérifier qu'après deux ans, les sommes non engagées sont perdues. Donc c'est là que nous sommes relativement attentifs.

Voilà, la réponse que je peux apporter à la question que vous avez posée.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Nous pouvons donc prendre acte que le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Euregio Interreg.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Hier, nous avons également ouvert la discussion relative aux rapports d'activités de la septième Commission, à savoir : « Service de Management Humain » - point 19 de l'ordre du jour ; « Sanctions administratives communales » - point 20 de l'ordre du jour ; « Cellule Management et Organisation » - point 21 de l'ordre du jour.

Avant d'ouvrir la discussion sur les autres rapports d'activités, nous allons d'abord poursuivre la discussion sur ces trois rapports.

Document 10-11/RA/16 : Rapport d'activités 2010 relatif au « Service de Management Humain ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/16. Ce dossier a été ouvert hier. Pouvons-nous poursuivre la discussion générale ? Y a-t-il des intervenants ? Personne, je clos la discussion. Le Conseil a pris connaissance du rapport d'activités relatif au « Service de Management Humain ».

M. LACROIX, je présume que vous n'avez rien à ajouter à ce qui a été dit hier ?

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- Non Madame la Présidente.

Document 10-11/RA/18 : Rapport d'activités 2010 relatif aux « Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour complémentaire : document 10-11/RA/18. Ce dossier a été ouvert hier. Poursuite de la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne ne demandant la parole, je clos la discussion générale. Le Conseil a pris connaissance de ce rapport. Là aussi, M. le Député, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Non. Nous passons au point suivant.

Document 10-11/RA/19 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Cellule Management et Organisation ».

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 l'ordre du jour : document 10-11/RA/19. Ce dossier a été ouvert hier. Poursuite de la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Personne. Très bien le Conseil a donc pris connaissance du rapport d'activités relatif à la Cellule Management et Organisation et si M. le Député LACROIX n'a rien à ajouter, nous pouvons prendre connaissance de ce rapport et passer au point suivant.

Document 10-11/RA/01 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « L'Agriculture ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/01. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Notre deuxième Commission s'est réunie le 21 mars à 18H00. C'était une réunion fructueuse et assez longue donc mon rapport n'est pas nécessairement très court non plus.

Les pistes essentielles sont résumées dans un rapport de synthèse d'activités déposé en séance aux Conseillers présents.

Ce rapport de synthèse est expliqué par le Directeur général. Il reprend notamment les Services Agricoles et le fait que la Direction a rédigé de nombreuses notes pour la réforme des compétences de la Province et que ces notes sont résumées dans différents points que je vais vous passer ici.

Il y a également une explication par rapport à la Station provinciale d'Analyses agricoles, une explication par rapport aux différentes filières qui sont la filière animale, également la filière de promotion et gestion sur laquelle d'ailleurs une question se dégage puisque une Commissaire pose la question par rapport à la diversification des autres produits que notamment celle du safran à Wasseiges et principalement sur la culture du chanvre et la réponse est donné de l'utilisation du chanvre pour l'isolation et qu'un jeune entrepreneur qui a mis au point une machine est en période d'essai actuellement.

Egalement des explications par rapport à la promotion des produits liégeois du terroir via le site Agricharme et la distribution des produits laitiers, des explications par rapport à la

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

filière végétale et des explications par rapport au projet en cours et notamment le projet Opti Bio qui est un projet Eurégio pour encadrer les producteurs en agriculture biologique, le développement de l'agriculture biologique avec le fait que les Services ont édité une brochure à destination des agriculteurs intéressés par la reconversion bio, des explications par rapport au projet Enerbiom qui permet le développement de la production agricole des plantes énergétiques en harmonie avec les caractéristiques de leur territoire.

Une explication sur le projet de lutte contre le feu bactérien et la rouille grillagée du poirier, en collaboration avec Profruit et les 13 Communes du plateau de Herve. L'explication par rapport aux aides octroyées aux agriculteurs pour la lutte contre l'IBR, des explications par rapport à l'opération Agricharme qui a lieu dans les Communes d'Aywaille, Baelen, héron, Bassenge, Clavier et Lontzen et qui concerne pas mal d'enfants, 962 et 39 écoles et enfin, des explications par rapport aux événements agricoles que sont les foires de Libramont, Malmedy et Battice et aussi au fait que le sapin de Noël a été fourni au Palais, cette année, par notre Province.

Viennent alors les questions, nombreuses également, une première question d'un Commissaire qui nous dit que la Province de Liège est le deuxième bailleur de fonds du projet Enerbiom. Mais que les 4 Nations concernées ne semblent pas toutes s'investir dans la même mesure.

La réponse vient du Député présent puis du Directeur en disant que la Province est évidemment le coordinateur du projet, gère le secrétariat ainsi que la promotion et que la Province alors avance les fonds et que ces fonds ne sont remboursés que quand les pièces comptables sont approuvées, ça veut dire que la Province s'engage à 15 % du projet et que les démarches par rapport à l'Europe sont parfois longues.

Une deuxième question du même Commissaire concerne les coulées de boues dues à l'utilisation de pesticides et de la culture du maïs.

Cette culture pose un problème à la collectivité qui doit en assumer les effets. La réponse est que les coulées de boues ont des causes multiples mais évidemment également des remèdes multiples et que la réponse est une aide aux Communes pour régler les points noirs avec les experts et que la réflexion est menée avec la Région Wallonne pour trouver une solution avec des compensations financières.

Une troisième question concerne le nombre impressionnant

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

d'analyses de terre, notamment, d'échantillons d'analyses, la réponse du Directeur est que les analyses sont nombreuses mais qu'il y a aussi par contre de nombreuses manipulations par analyse.

Une quatrième question concerne un éclaircissement demandé sur le terme « vétérinaire du Centre », il est répondu qu'il s'agit du Centre d'Insémination.

Une cinquième question concerne le renouveau de la PAC et de la crainte des exploitants, une demande d'information est faite par la deuxième Commission. La réponse est donnée que le budget européen est le même et qu'il y a un transfert du budget vers le développement durable. Sur cette même question, il y a intervention d'un autre Commissaire pour la demande d'une réunion d'information.

La sixième question concerne l'encadrement des certifications, quels sont les objectifs et où en est l'évolution. La réponse est que la charte existe, que les objectifs sont d'être en avance sur notre cahier des charges par rapport à d'autres pays car il y a toujours plus de contrôle.

S'en suivent quelques questions plus secondaires. Une Conseillère pose des questions sur la ferme pédagogique concernant le prix pour les écoles. La réponse est donnée que cela dépend de la ferme mais qu'il y a également beaucoup de visites.

Une Commissaire sur le suivi des remplacements agricoles, combien de personnes travaillent au remplacement agricole ? La réponse du Député est qu'il n'y a pas de personnel de la Province mais qu'une aide est donnée aux trois services pour fonctionner.

Une question du Président de la Commission : faut-il persévérer dans la culture du chanvre et qui fait quoi dans ce secteur ? La réponse : les essais sont faits à travers VEGEMAR pendant 4 ans pour sélectionner les meilleures semences et qu'après ce travail de sélection, le travail de la Province s'arrête.

Une question également d'un Conseiller sur la culture du miscanthus et la réponse est donnée que cette culture se réfléchit à travers le projet Enerbiom en région d'altitude et en zone de captage sans engrais.

La séance se termine par un merci du Député pour le travail aux Services Agricoles et la séance se termine à 19H, sauf erreur ou omission dans mon rapport parce qu'il était assez long.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GERARD, M. JADOT, M. BECKERS. M. GERARD, vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

La crise agricole que nous avons tous plutôt identifiée au travers de la crise laitière a amené récemment notre deuxième Commission à travailler les réponses possibles pour optimiser l'aide que nous pouvions apporter à nos exploitants liégeois.

Parmi ces recettes, sans être miraculeuses, nous avons entre autres mesures souhaité faciliter l'accès de nos services et augmenter non seulement le soutien à la filière courte mais également nous inquiéter positivement de l'expansion de l'agriculture bio.

Si je vous dis « Ecosse » vous penserez d'emblée Stoumont, j'en suis certain. Si je vous dis qu'il s'agit d'une limousine, vous ne penserez pas aux voitures, c'est évident.

En réalité, Ecosse est le nom d'une génisse de race bovine dite « limousine ». En 2010, à la foire de Libramont et ce 23 février 2011 au Salon International de l'Agriculture de Paris, Ecosse a remporté la médaille d'or du concours organisé pour les génisses de moins de 2 ans.

Issue de l'élevage bio de la famille Goffinet de Stoumont, elle ne manquait pas de supporters qui avaient fait le déplacement en autocar vers la foire la plus importante de France.

Nous pouvons prendre tous les ambassadeurs que nous voulons, si nous ne reconnaissons pas ceux-là même issus de nos propres terres, nous ne sommes nulle part. Nous savons reconnaître, à juste titre, les mérites de nos jeunes étudiants lorsqu'ils parviennent à se faire remarquer positivement. Il est normal qu'après avoir été reconnu par ses pairs pour son travail, sa compétence et la pertinence de ses choix, nous sachions aussi mettre cet exploitant à l'honneur.

M. le Député, je vous invite donc à prouver à cet exploitant tout le bien que nous pensons de lui en l'invitant comme nous l'avons fait pour d'autres. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. M. JADOT. Vous avez la parole M. le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Si vous êtes d'accord, j'aimerais poser deux questions à M. le Député.

La première est également relative à la crise agricole que nous avons connue l'année dernière au niveau du secteur laitier. Cette année, une autre situation similaire se présente dans le secteur agricole même si elle est beaucoup moins médiatisée.

Il s'agit des éleveurs de porcs. Il y a quelques semaines, ils manifestaient leurs désarrois auprès d'une firme bien connue de notre province.

La hausse des prix des céréales, si elle est bénéfique à une grande partie des exploitants agricoles entraîne une hausse considérable du prix des aliments. Or, celui-ci intervient à concurrence d'environ 54 % dans leurs prix de revient.

On peut considérer qu'actuellement, chaque fois qu'ils vendent un porc gras, ils perdent environ de 30 à 35 euros par tête. Si une solution n'est pas trouvée rapidement à ce problème, les éleveurs wallons vont être amenés à disparaître et ils ne seront plus que des ouvriers agricoles payés par les grandes firmes d'aliments essentiellement néerlandophones.

Dans quelle mesure les Services Agricoles peuvent-ils intervenir auprès de ces éleveurs afin de les aider à diminuer leurs coûts voir à promouvoir leurs produits ?

J'ai également une deuxième question si vous le permettez. Dans le rapport d'activités, au chapitre « Agriculture et environnement », une toute petite rubrique apparaît « Aide au bon usage des pesticides ».

Vous nous dites à ce sujet que nos techniciens acquièrent une expérience dont ils font bénéficier de très nombreux agriculteurs de notre province. C'est une excellente chose mais ne pourrait-on pas aller plus loin dans ce partage d'expérience ?

Vous le savez certainement, au niveau des Communes, il nous est pratiquement interdit de faire usage de produits phytopharmaceutiques, seul dans certains cas bien précis ils sont encore tolérés. C'est bien, c'est très bien mais il faudra toujours désherber !

L'expérience provinciale ne peut-elle aider nos Communes en les conseillant dans la meilleure manière de désherber, que ce soit par

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

des produits de substitution ou par des procédés mécaniques ? Et pourquoi pas, à l'heure où l'on parle d'interdire la vente libre des pesticides en informant nos concitoyens des différentes techniques à utiliser, j'aimerais avoir l'avis de notre Député provincial sur cette question. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. M. BECKERS s'il-vous-plaît. Vous avez la parole M. le conseiller.

M. BECKERS, Conseiller provincial (à la tribune). Merci Mme la Présidente. Mme la Présidente, Chers Collèges.

Donc, dans le rapport qui vient de nous être présenté, on a abordé la thématique des champs de maïs et des coulées de boues que l'on pouvait constater dans certains cas, liées à ces champs de maïs.

J'ai entendu la réponse qui ne me semblait pas particulièrement convaincante, en tout cas, je souhaiterais un petit peu repréciser une question par rapport à cela, c'est-à-dire que l'on constate évidemment une extension croissante de ces champs de maïs au niveau de notre province et probablement de manière plus générale et on a pu constater aussi que suivant les emplacements où ces champs de maïs sont implantés, en cas de fortes pluies, ça générerait fréquemment de fortes coulées de boues et que cela posait préjudice, je vais dire à l'ensemble de la population, soit directement à des particuliers, soit à la collectivité par rapport à certaines infrastructures qui se trouveraient en contrebas de ces champs de maïs.

Le maïs fait partie de certaines plantes dont la caractéristique par rapport aux racines c'est que justement, elles ne savent pas retenir les eaux, il y a d'autres plantes qui en font partie également dont l'usage est moins fréquent, en tout cas dont l'implantation est moins fréquente au niveau de notre province et donc, je pense qu'il y a là à la fois un problème par rapport à l'endroit où on implante ces champs de maïs, évidemment ça demanderait une réflexion plus générale, on pourrait imaginer être abordé au niveau de la Région wallonne mais par contre, en ce qui concerne ce que pourrait faire la Province pour essayer d'aider à solutionner ce problème là, il me semble quand même aussi que la Province pourrait jouer son rôle de conseiller par rapport aux agriculteurs quant aux terrains qu'ils choisissent pour y implanter des champs de maïs, voire peut être même à leur proposer des techniques qui permettraient de faire en sorte que ces problématiques d'écoulement de boues puissent être, si pas solutionnés, en tout cas largement atténués. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. N'ayant plus de

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

demande d'intervention pour aujourd'hui, nous entendrons demain Mme BONGARTZ, M. le Député vous répondrez globalement demain ?

M. MESTRZ, Député provincial (de son banc).- Non, je vais déjà répondre aujourd'hui.

Mme la Présidente.- Je vous en prie. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. M. GERARD, la performance de la famille GOFFINET avec Ecosse ne nous avait pas échappé et je me suis d'ailleurs permis d'adresser des félicitations à l'éleveur au nom de la Province.

Ceci étant, vous nous proposez de les recevoir, je vais relayer votre proposition au Collège mais on doit quand même remarquer que c'est bien mais on n'est pas vraiment dans un rapport d'activités et qu'un tout petit mail aurait porté exactement le même effet.

En ce qui concerne les questions de M. JADOT, d'abord celle qui concerne les élevages porcins, vous avez parfaitement raison M. JADOT, aujourd'hui, toutes les spéculations agricoles voient leurs prix se redresser et parfois fortement, la viande bovine, les broutards, les ovins, les céréales, le sucre, le soja et il y a une spéculation qui pour le moment est en difficulté, c'est la spéculation porcine, ce n'est pas d'aujourd'hui, ça fait 3 ans que ça dure, 3 ans qu'ils vendent, il faut comprendre ça hein, 3 ans qu'ils vendent en dessous du prix de revient.

La crise en Allemagne avec la dioxine un moment donné a eu des effets pervers puisque nous dit-on, ce matin même je rencontrais un producteur porcin ce matin, il me dit « on a dû abattre 3 porcs », pas 3 élevages qu'il dit, 3 porcs. Chez nous quand on trouvait de la dioxine dans une bête, on éliminait l'élevage au moment de, du bovin.

Mais ça veut dire que les prix ont été cassés là-bas en Allemagne à cause de cette crise et que l'effondrement des prix en Allemagne a entraîné l'effondrement des prix dans toute l'Europe et y compris chez nous.

Alors après avoir confirmé ce constat assez dramatique car la filière est véritablement en péril, que pouvons-nous faire ? Peu de chose hélas, ce n'est pas tellement le problème d'augmentation du prix de l'alimentation, c'est 50 % vous l'avez dit, c'est l'effondrement des prix de vente. C'est donc ces fameuses fluctuations des prix des marchandises agricoles souvent dénoncées ici à notre petit niveau, c'est de l'encadrement technique, c'est de

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

la fourniture de semences de qualité pas chères, c'est les échographies, c'est l'encadrement technico-commercial, mais au-delà de ça, je dois vous dire que nous sommes relativement désarmés au niveau de la Province de Liège devant une problématique qui concerne pas seulement la Région Wallonne mais pratiquement l'Allemagne, la France, la Belgique, y compris du côté flamand d'ailleurs.

Ce n'est pas sans conséquence pour la porcherie d'Argenteau puisque vous savez que nous avons des semences meilleures mais plus chères. Un certain nombre d'agriculteurs pour le moment n'ont plus les moyens de se payer des semences de meilleure qualité et achètent véritablement au moins cher et donc, nous avons perdu un certain nombre de clients à cet égard.

Voilà, réponse qui n'est pas très réjouissante mais je ne vois pas ce que je pourrais vous dire d'autre, si vous avez de suggestions, on est à l'écoute.

En ce qui concerne le bon usage des pesticides, vous rentrez véritablement dans une des préoccupations de la Province de Liège. Vous savez bien que nous avons déjà promu au niveau des entreprises agricoles les bio-filtres qui sont destinés à récupérer les eaux résiduaires après rinçage, qui sont encore des eaux un peu polluées et dans ces bio-filtres se développent des micro-organismes spécialisés dans la destruction de ces produits.

Si vous les étendez sur le sol, ils finiront par disparaître mais si vous concentrez continuellement et que vous alimentez régulièrement ces petites bêtes avec des produits phytos, elles se spécialisent quelque part et elles vous éliminent les produits assez facilement et assez rapidement.

La preuve que c'est une de nos préoccupations, ce 22 mars, il y a quelques jours, au Château de Jehay, les Services Agricoles organisaient une matinée avec le Contrat de Rivière Meuse-Aval et Affluents, sur la problématique des produits phytos et donc c'est nos Services qui étaient en charge de l'animation de toute la matinée et nous avons aussi décidé de nous tourner vers les Communes et j'ai reçu hier à 16H21 in tempo non suspecto l'ordre du jour du prochain Bureau de l'ASBL VEGEMAR qui porte à l'ordre du jour un point relatif à l'encadrement des Communes et donc, nous pensons que les agriculteurs aujourd'hui sont suffisamment sensibilisés et sont suffisamment formés à cette problématique, même que peut être l'ouvrier communal de base amené lui aussi à manipuler ce type de produits est peut être moins sensibilisé à des aspects conservation, utilisation, rinçage, bio-filtre etc., donc nous avons notre idée est de réunir une dizaine de Communes à la fois, de réunir les ouvriers

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

communaux, de faire vraiment une formation à l'intention du personnel communal, une dizaine de Communes à la fois avec la collaboration du Comité régional Phyto qui est une ASBL de la Région Wallonne et le Phytofare qui est une association des producteurs de produits phytos, donc votre préoccupation et votre demande est sur rails, les grands esprits se rencontrent et nous n'écartons pas l'idée que de là, ont puissent percoler jusqu'au citoyen parce qu'on sait aussi que le jardinier amateur est encore moins sensibilisé et encore moins formé à l'utilisation des produits phytos en ce qui le concerne donc, c'est dans notre tête, ce n'est pas encore dans le programme, ce serait dans la foulée de l'action que nous mènerions vis-à-vis des Communes comme vous le souhaitez et comme nous avons décidé de le faire.

Je ne sais pas trop quoi répondre à M. BECKERS d'autre que ce que je lui ai déjà répondu. M. BECKERS lit de manière relativement univoque maïs et coulées de boues. On lui a déjà répondu que les facteurs qui interviennent dans les coulées de boues sont extrêmement nombreux et variés, tiennent aux pratiques culturelles, tiennent aussi à l'élimination de haies à mi-hauteur, à l'absence d'espaces gazonnés en bas des pentes, que parfois des interventions minimales mais bien ciblées et plusieurs interventions permettent aux Communes d'obtenir des résultats très intéressants.

L'encadrement des producteurs maïs c'est évidemment un des points forts de nos Services Agricoles et plus particulièrement de VEGEMAR à travers les essais de culture, à travers les conseils et à travers l'encadrement et donc, je suis certain qu'ils font déjà, en cas de nécessité, le conseil des agriculteurs maïs je dois vous dire que j'ai quelques problèmes à vous suivre.

C'est beaucoup plus souvent sur des terres par exemple non couvertes, on essaye de limiter autant que possible la durée pendant laquelle entre deux cultures les terres sont nues mais si vous avez quelques semaines de terres nues et que vous avez un orage à ce moment là, c'est là que vous allez avoir évidemment les gros problèmes et je vais encore relayer vers les Services Agricoles mais personnellement, je n'ai pas le sentiment qu'il y ait un lien univoque et un lien très fort entre culture de maïs et coulées de boues.

Voilà, mais on est là si les producteurs de maïs et je vais sensibiliser les Services à vos préoccupations.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Député. Ce point reste ouvert et si demain d'autres intervenants se signalent, ils pourront rejoindre Mme BONGARTZ sur le sujet de l'agriculture.

Document 10-11/RA/02: Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Culture »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/02. Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et j'invite le rapporteur Mme Fabienne CHRISTIANE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme CHRISTIANE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, Monsieur le Gouverneur.

Donc, il s'agissait du rapport d'activités qui nous a été présenté par un Powerpoint résumant judicieusement le rapport, donc on n'a pas dû se « farcir » la lecture de tout le rapport comme à certaines autres Commissions.

Alors, retenons pour 2010 plus spécifiquement en ce qui concerne les bibliothèques et médiathèque, en 2010 la carte unique est devenue le « Pass Biblio » qui connaît un succès croissant puisqu'il y a environ 36.000 pass actuellement.

Il y a eu plusieurs activités de formation et des expos, par exemple « Hugo Pratt ». Le réseau ALEPH s'est encore étendu.

En ce qui concerne le Musée de la Vie Wallonne, sa fréquentation est satisfaisante, plus de 38.000 visiteurs en 2010, donc une progression de 14 %. En 2010, en ce qui concerne sa mission de conservation, notons le début de la restauration de 90 marionnettes.

Rappelons la création d'événements 2010, tels la « Marque Jeune » ou des concerts du Philharmonique dans le cloître pendant l'été...

Pour le Château de Jehay, l'agenda a été bien rempli en animations et en 2010, on a enregistré 31.091 visiteurs, soit une augmentation de 3,5 %.

En ce qui concerne le Service de l'Education permanente, « Y a pas d'Lézarts », sculptures en plein air à Jehay, Biennale du Design, « Ca balance », « Odyssée Théâtre » et en 2009-2010, signalons surtout « Passage, croisée des imaginaires ».

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Cette opération visait à soutenir la création dans toutes les disciplines et s'est ponctuée par un concours de nouvelles « Achève-moi » qui a donné lieu à 950 candidatures d'apprentis écrivains. « Ca balance », opération musicale bien connue a donné lieu en 2010 à une septième compilation très éclectique et qui a été commercialisée pour la première fois. Ca, c'est un résumé pour ce qui était un peu spécifique pour 2010.

Il y a eu des questions, un Commissaire souhaite qu'on réalise une étude sociologique du public fréquentant bibliothèques et médiathèque. Toutes les catégories de publics sont-elles rencontrées ?

Ce Commissaire estime qu'il est anormal que la fréquentation baisse avec un outil aussi performant. Il demande aussi si ALEPH s'étend suffisamment. Mais le fonctionnaire le rassure, ALEPH est efficace et progresse bien dans sa couverture.

Concernant la fréquentation, en fait ce sont les emprunts qui baissent mais il faut dire que de plus en plus d'utilisateurs consultent sur place, partout dans le pays et ailleurs, c'est le même phénomène.

Les bibliothèques deviennent d'avantage des lieux de rencontres, parfois on vient même boire un café et discuter dans certaines bibliothèques. Il est d'ailleurs prévu aux Chiroux de créer un espace plus calme pour le travail dans la mesure où les espaces de consultation s'animent quelque peu.

Cet hiver, certains sont même venus tout simplement se chauffer et pourquoi pas si par là même, en plus, ils peuvent rencontrer le livre.

Un autre Commissaire s'interroge sur le public visé par la médiathèque. Vu que les jeunes téléchargent tant et plus avant même la sortie des CD, la médiathèque ne devrait-elle pas davantage se tourner vers les années avec davantage de jazz, de musique dite « classique » etc.

M. le Député signale que le Pass Bibliothèque est en augmentation quand même mais la réflexion est enclenchée effectivement. Quelle est la bibliothèque-médiathèque de demain ? Oui, Internet a changé les comportements et c'est en Commission culture qu'il faudra envisager cet avenir.

On travaille pour l'instant sur des services retour des prêts 24H/24H mais la technologie n'est pas encore au point.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Autre question qui se pose : la convivialité doit-elle être encore développée, la politique d'achat vers les publics cibles est-elle adéquate ? Quelle technologie peut-on encore appliquer pour améliorer le service ?

Un Commissaire souligne le bon résultat des prêts dans les écoles grâce à la bibliothèque itinérante.

Un Commissaire s'inquiète du fait que les Centres culturels n'ont pas assez de moyens et que la Province devrait augmenter son intervention.

Le Député répond que la Ministre Laanan annonce une réforme du financement des Centres culturels pour bientôt mais qu'en attendant, les Centres culturels peuvent mener des projets avec des Communes voisines et ainsi obtenir l'aide de ces Communes.

Enfin, un Commissaire estime qu'au vu de la richesse du Musée de la Vie Wallonne, il faudrait augmenter les publications parce que la fréquentation reste en-deçà des attentes de départ, l'objectif était à l'époque de 50.000 visiteurs par an.

Le Député répond qu'effectivement, on continue la réflexion à ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme BURLET. Aujourd'hui ? Demain, d'accord. D'autres intervenants ? (Réponse positive d'un Conseiller ECOLO).

Plus personne. Bien. Plus personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain, je suppose que M. le Député sera tout heureux de vous apporter ses éclaircissements.

Document 10-11/RA/03 : Rapport d'activités 2010 relatif aux « L'Education physique et les Sports »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/03. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur Mme Jehane KRINGS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Mme KRINGS, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Mme la Greffière, chers collègues.

Il me tient à présent de faire le rapport de la Commission « Sports et Education physique » du 24 mars 2011. Je ne ferai pas un exposé sur le rapport d'activités puisque tout le monde a pu en prendre connaissance et j'essayerai de rapporter brièvement les questions posées par les Commissaires.

Elles étaient assez nombreuses et la Commission était assez longue donc j'en ferai un rapport synthétique.

Elles concernaient principalement le développement de l'Académie provinciale des Sports. Même si le rapport traite a priori des activités réalisées et non des projets futurs, le Député Christophe LACROIX a désiré apporter toutes les informations dont il disposait quant à l'évolution de ce dossier.

Une question a été posée sur l'extension de l'Académie à plus de 5 bassins d'activités. Le Député de répondre que si les premiers sites ont été choisis selon différents critères dont celui d'une répartition géographique équilibrée dans la province, il apparaît que de nouveaux sites pourraient être développés dans les prochains mois, à savoir dans les régions de Stavelot, d'Ourthe Amblève, d'Ans et de Saint-Nicolas et peut être de Hannut. Les communes d'Oupeye et de Bassenge ont quant à elles demandé s'il était possible d'élargir le rayon d'action de l'Académie d'Herstal. Tout ceci confirme le succès du projet de cette Académie.

Quant à l'organisation, ces projets sont toujours développés suivant la même logique de partenariat. La commune met à disposition une infrastructure sportive et propose même dans certains cas un car pour le déplacement des enfants : la Province se charge de l'organisation et de l'encadrement et les clubs partenaires collaborent dans la démarche du suivi sportif. Le coût financier reste maîtrisé mais si le développement se poursuit, il faudra évidemment envisager une augmentation du budget alloué à cette action. En 2011, on dépassera sans doute les 2.000 enfants.

A propos des chiffres de l'année 2010, un Commissaire demande à quoi correspond le chiffre de 1657. Il lui est répondu qu'il correspond aux enfants effectivement inscrits cette année. Ceux-ci pouvant s'être inscrits à plus d'une session.

Une autre question concernait les disciplines. Si celles-ci par exemple ont peu de succès, peut-on les supprimer ? La réponse

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

est non, en effet l'objectif est d'offrir une diversité d'activités et de faire découvrir les sports moins habituels aux enfants.

Une autre question concernait les rémunérations de l'encadrement. A celle-ci, le Député de répondre outre l'encadrement général pris en charge par le personnel provincial, la Province engage des vacataires et dans certaines disciplines, ce sont les clubs qui mettent à disposition des personnes ressources contre défraiement. Il existe des conventions de partenariat régissant ces collaborations. A la demande d'une Conseillère, elles lui seront transmises dans les meilleurs délais.

D'autre part, il faut souligner que l'encadrement de certains sports est beaucoup plus coûteux que d'autres, on pense à l'escrime ou à l'équitation. Chaque discipline a ses exigences particulières.

A l'Académie, quoi qu'il en soit, c'est la qualité du service rendu et des formations qui prévalent toujours comme critère de sélection. L'objectif étant de permettre aux enfants d'accéder à certains sports qu'ils n'auraient pas eu la possibilité de pratiquer dans d'autres conditions.

Quant à la collaboration avec les clubs, un autre Commissaire de préciser qu'elle peut être très variable et souvent très constructive puisque le hockey a par exemple proposé de mettre son terrain synthétique à disposition de l'Académie.

Une autre question concernait l'évaluation de cette action avec les communes et les clubs. A celle-ci le Député a répondu qu'elle se faisait de manière informelle avec les clubs et bien entendu de façon continue avec les communes mais qu'en 2012, une évaluation avec tous les clubs sera faite sur base d'un questionnaire type. Pour l'heure, les retours venant des clubs et des participants sont très positifs. En 2012, un sondage sera donc effectué tant vers les Communes que les clubs et les participants.

Une dernière question demandait ou le service en était par rapport aux personnes moins valides. A celle-ci on a répondu que les activités débiteront en octobre 2011.

Dans un autre thème que l'Académie des Sports, une question a porté sur la modification du règlement d'octroi des subsides. A celle-ci, le Député a répondu que les modifications avaient déjà été réalisées, discutées en Commission et votées au Conseil. Pour rappel, ce règlement a été voté par le Conseil provincial le 20 septembre 2010 et modifié par la Résolution du 17 juin 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Une question portait sur la répartition des budgets sur les trois axes développés par le Service des Sports, à savoir le perfectionnement sportif, la lutte contre le décrochage et la gestion des infrastructures sportives.

Il a été répondu que 50 % du budget total concerne la formation et que dans ces 50 %, un tiers est réservé à l'Académie.

Une autre question concernait les actions de street basket et surtout leur suivi par la Province et particulièrement une demande quant aux chiffres de fréquentation. Il a été répondu que c'est le club bénéficiaire qui se charge de l'organisation et est autonome dans ces actions. Les chiffres ne sont pas connus.

Une question portait sur les données relatives aux pongistes de Blegny. La réponse était que cette action concerne plus ou moins 200 personnes en activités organisées pour faire progresser des jeunes affiliés semi-élites.

Une autre question d'un Commissaire portait sur le développement des activités du tennis à Huy. La Conseillère a demandé d'avoir pour information le budget de fonctionnement de ce centre.

Il a été précisé que la Province est en charge des initiatives qui ont pour but à travers le cours d'éducation physique de familiariser les jeunes au tennis. En plus de cela, une convention est établie entre la Province et l'AFTL pour l'élite.

Le programme pour les écoles fonctionne bien puisque 25 écoles ont réalisé des journées découvertes et certaines ont initié un cycle de 6 semaines pour l'apprentissage.

Pour ce qui est du volet financier, le bilan sera réalisé et fourni au plus tôt mais il faut attendre la clôture 2010.

Une question concernait les modalités de collaboration avec la Région germanophone. Les éléments de réponse étaient les suivants, il y a un accord de collaboration de 4 fois 2.000 € pour des pôles d'excellences. A cela vient s'ajouter lorsqu'il y a une demande (2 en 2010) des subsides externes à la convention.

Une ultime question concernait le mérite sportif et à la modification du règlement. Le Député provincial a répondu que le projet de modification est de favoriser davantage les espoirs et que le mérite pourrait prendre la forme d'une bourse. Une réflexion est en cours afin de concrétiser cet objectif.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Pour finir, une Commissaire a posé des questions sur des subsides spécifiques. Il lui apparaît que les actions ne semblent pas toujours relever du sport mais bien parfois du récréatif pur. Il est répondu que si cela peut être le cas, il est difficile d'en juger réellement sur base de ce rapport synthétique.

Voilà donc le rapport des questions et réponses entendues de 25 mars. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Personne ne veut prendre la parole, nous fermerons les débats demain s'il y a des questions.

Document 10-11/RA/04 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Jeunesse »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 12 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/04. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur Mme GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune). - Mélanie GOFFIN étant absente, je vais faire la lecture de son rapport.

La quatrième Commission s'est réunie le jeudi 24 mars et a examiné le rapport d'activités relatif au secteur de la jeunesse.

Dans un premier temps, un power-point est présenté à la commission et commenté par le Directeur du Service Jeunesse.

Ensuite, le Président de la Commission a donné la parole aux Commissaires pour les éventuelles questions.

Au sujet de la formation du personnel de l'accueil extrascolaire, un Commissaire a fait remarqué la nette diminution des participants pour l'année 2010-2011 par rapport aux deux années précédentes puisque le nombre de participants est passé de 215 en 2008-2009 et 210 en 2009-2010 à 177 en 2010-2011. Il a demandé à quoi était due cette diminution et posait la question de l'intérêt des Communes à moyen terme pour cette formation si leur cadre devait être rempli.

Le Député a répondu que cette formation avait été mise en place pour aider les Communes, que la Province dans le cadre de cette

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

formation restait à disposition des Communes et que lors des rencontres du Collège provincial avec différents Collèges communaux, il a pu constater que la demande existait toujours. Il n'y a donc pas d'explication en tant que telle.

Toujours dans le même esprit, ce Commissaire a interrogé le Député sur la diminution du nombre d'enfants « touchés » par l'action « Diffusion de la chanson à l'école ».

Le Député a répondu que cela s'expliquait notamment par le fait qu'il y avait moins d'interprètes mais aussi parce que la Province travaillait en partenariat avec la Communauté française et que la majorité des nouveaux spectacles se voulaient et se veulent plus intimistes. Ainsi, par définition, ces spectacles se font dans de plus petites salles et touchent dès lors moins d'enfants. Enfin, certains organisateurs récurrents n'ont pas ou moins marqué d'intérêt en 2010.

Après, le même Commissaire a souligné l'importante baisse du nombre de demandes de prêt de matériel et a regretté le faible pourcentage de demandes venant des mouvements de jeunesse. Il a également souligné la vétusté du matériel qui ne rencontrerait probablement plus les attentes des demandeurs potentiels.

Il lui a été répondu que chaque année le Service procédait à l'achat de nouveaux matériels et que par exemple cette année le Service avait acheté 3 vidéos. Selon le Service, la baisse de demandes de prêt s'explique aussi par le fait que les besoins des emprunteurs se portent de plus en plus vers du matériel adapté, une technologie numérique que le Service possède peu ou pas et que les jeunes achètent eux-mêmes.

Enfin, un Commissaire s'est étonné, dans le cadre du théâtre à l'école, de la diminution des spectacles et des enfants bénéficiaires depuis 2006-2007 alors que le nombre d'organisateur est resté, quant à lui, stable.

Il apparaît aussi que pour la première fois des spectacles non pas été subsidiés, le Commissaire a demandé les raisons. Il a également demandé au Service pourquoi les enfants participants à ces séances non-subsidiées font partie du total de 41.151 alors que la Province n'est pas intervenue financièrement.

Il a aussi fait remarquer que si l'on retirait ces non-bénéficiaires, le chiffre total serait de 38.500 enfants c'est-à-dire un chiffre record (à la baisse) pour cette action.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Le Député a répondu qu'une partie des explications vient des quotas fixés par la Communauté française alors que les cachets, eux, ne diminuent pas. Même si le nombre d'organisateur reste stable, les représentations se voient diminuer et donc le nombre d'enfants bénéficiaires aussi. Il insiste sur le fait que si la Communauté française augmentait les quotas, la Province irait dans la même direction.

Il n'y a pas eu d'autres questions et je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

Document 10-11/RA/05 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 13 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/05. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur Mme Chantal GARROY-GALERE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme GARROY-GALER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce jeudi 24 mars afin de prendre connaissance du rapport d'activités 2010 relatif à « La Famille, l'Enfance et les Affaires sociales ».

Ce rapport nous a été présenté par les fonctionnaires responsables des différents services à l'aide d'un Powerpoint. En outre, pour nous faciliter la tâche, elles nous ont gratifiés d'un résumé très clair, ce dont nous les remercions.

La première partie de la réunion a été consacrée aux différentes interventions financières à caractère social.

Nous avons entendu les diverses explications fournies par les Services à propos du prêt « Installation Jeunes » qui subit depuis quelques années un grand désintérêt de la part du public.

Ce prêt d'un montant maximum de 4.000 € remboursable en 84

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

mois au plus, est limité à l'achat de mobilier et à l'installation. En 2010, 11 prêts ont été ainsi accordés. Il est également précisé que de plus en plus de demandes sont refusées car elles concernent le financement d'un véhicule.

En seconde partie de la réunion, nous avons pu prendre connaissance des nombreuses activités de la Maison du Social, réparties dans deux implantations : le site Avroy et le site Beeckman. Contrairement à d'autres personnes, nous avons chacun sa manière de travailler, je vous ai fait un petit résumé parce que ça vaut la peine de rendre compte de tout ce qui se fait à la Maison du Social.

L'OEDS (Office de Documentation et d'Etudes Sociales) et le CEDS (Centre d'Etudes et de Documentation Sociales) sont hébergés dans les mêmes locaux. Ils proposent aux travailleurs sociaux ou à d'autres personnes intéressées une bibliothèque spécialisée, une base de données, des publications variées, des formations et mettent à la disposition du monde associatif un espace d'accueil (salle de réunion et bureaux).

Autour de la Maison du Social, s'articulent 6 Commissions provinciales : le CIPREA (Commission provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent) s'adresse principalement aux élèves des écoles primaires et effectue un travail de prévention qui vise à aider l'enfant à faire face aux difficultés rencontrées dans la vie quotidienne.

Le CAD (Centre d'Aide à Domicile) complète l'action du CIPREA. Des puéricultrices interviennent à domicile pour accompagner les parents et contrer la maltraitance afin d'éviter le placement en institution et de permettre aux jeunes enfants de rester dans leur milieu familial. 169 enfants ont ainsi pu être maintenus dans leur famille.

La Commission provinciale de Prévention des Assuétudes s'occupe des problèmes liés aux dépendances à des produits ou à des comportements excessifs. Elle possède différents outils de prévention, édite diverses publications, participe à des séances d'information et de sensibilisation et participe également, en collaboration avec le Département de la Santé, à la campagne « Liège, Province festive : Faites la fête sans perdre la tête ».

A cette Commission, il ne faut pas omettre d'associer le travail important réalisé par le Point Cannabis dont le succès a amené les villes de Seraing, Visé, Waremme et Herstal à créer leur

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

propre Point Cannabis avec le soutien de la Province et l'aide de celui de Liège.

La Commission provinciale de Prévention du Suicide a organisé des colloques, des journées d'études, des formations et a édité 2 publications.

La Commission provinciale Seniors a surtout concentré ses activités sur la prévention de la maltraitance des aînés et sur le volontariat. Elle sert également de relai au Conseil consultatifs communaux des aînés qui peuvent ainsi lui faire part de leurs attentes.

Enfin, la Commission provinciale Egalité des Chances a organisé de nombreuses activités, formations et colloques dans le cadre des 2 problématiques auxquelles elle se consacre : la lutte contre les violences et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans différents domaines.

En complément des multiples activités réalisées au cours de l'année 2010, la Maison du Social a élaboré un nouveau projet l'OPENADO, espace d'accueil, de prévention, d'information et de suivi des problématiques rencontrées à l'adolescence qui a été inauguré le 10 décembre.

Il faut encore ajouter qu'en 2010, l'asbl L'Observatoire à laquelle participe la Province de Liège a édité 3 revues tandis que le Fonds d'Entraide de la Province de Liège a aidé 12 orphelins pour un montant d'interventions de 4.232 €.

Ceci termine le rapport d'activités. Permettez-moi d'ouvrir ici une petite parenthèse, nous avons appris par Mme la Députée que ce bilan d'activités était le dernier présenté par la Directrice de la Maison du Social qui va nous quitter paraît-il cet été.

Je voudrais profiter de l'occasion pour la remercier et la féliciter pour l'immense travail accompli et lui souhaiter d'ors et déjà en notre nom à tous, une heureuse retraite.

(Applaudissements)

Je ferme la parenthèse. A la suite de la présentation du rapport d'activités, la Présidente ouvre le débat.

Un membre de la Commission s'interroge sur la suffisance du personnel mis en place au CAD, vu l'accroissement des familles en précarité et l'augmentation du nombre d'enfants. Il lui est répondu

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

que 2 nouvelles puéricultrices ont été engagées s'ajoutant aux 5 autres déjà en place.

Ce Commissaire demande également si les Conseils consultatifs communaux des Aînés ont été associés aux activités de la Commission provinciale Seniors.

La réponse est positive. Le Conseil consultatif des Aînés de Soumagne a notamment émis le souhait de réunir tous les autres Conseils en Etats Généraux afin de définir leurs missions communes. Il faut cependant savoir que chaque Conseil répond à des besoins très locaux et dans cette optique, la Province s'est assigné la mission de les aider vu que la Région Wallonne, qui a instauré ces Conseils, n'a mis en place aucune base de travail.

Le même Commissaire souhaite savoir s'il existe une collaboration et des échanges entre la Maison du Social et les PMS et PSE.

La fonctionnaire répond par l'affirmative, la Maison du Social a été invitée à participer à une réunion des PMS et des PSE, organisée au Barbou autour de la problématique de la maltraitance.

Un deuxième Commissaire souhaiterait savoir si le CIPREA est soutenu par un diagnostic dans les cas difficiles comme l'autisme, l'hyperactivité ou les comportements violents. Il lui est répondu que le CIPREA effectue surtout un travail de prévention et qu'il fournit des outils pour aborder la thématique.

Ce même Commissaire a constaté que le projet de formation des aides familiales à la maltraitance était « tombé à l'eau ». Ce projet est, en effet, resté en attente.

La question suivante du même Commissaire concerne les bus Diabolo-Manques qui ont, semble-t-il, été « overbookés » en 2010, alors qu'ils n'ont visité que 7 écoles. La réponse est la suivante : le premier bus, qui a par ailleurs eu des problèmes techniques, est destiné aux expositions uniquement, tandis que le second se rend dans les écoles où les enseignants n'ont pas assez de temps à investir dans l'opération qui en requière beaucoup. Néanmoins, le planning a été rempli.

Le même Commissaire demande si les mesures prétorienne prises dans le cadre des Points Cannabis seraient appliquées dans celui d'OPENADO. Il lui est répondu que ces mesures s'adressent à de jeunes adultes et ne sont pas envisagées dans ce cas-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Enfin, un troisième Commissaire voudrait savoir où en est l'étude financée par la Région Wallonne sur le Vieillissement et la Participation sociale. Les résultats de cette étude, lui dit-on, devraient être présentés en mars 2011.

Comme il n'y a plus ni question ni remarque, la Présidente clôt la séance et moi je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme ROY aujourd'hui ? Oui, très bien. M. STREEL, Mme BINET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ROY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Ici, pour moi, c'est une petite parenthèse, je voudrais remercier à l'occasion de l'examen du rapport d'activités relatif aux Affaires sociales, Mmes les Députées qui ont été et qui sont particulièrement attentives aux problèmes des personnes handicapées et aussi de leur famille.

Je suis bien consciente du fait que les dossiers concernant les personnes handicapées relèvent surtout de la Région Wallonne, de l'AWIPH mais dans nos compétences provinciales, il est important que nous soyons prêts à aider et à soutenir toutes les personnes ou les organismes qui se dévouent pour nous apporter un monde plus solidaire.

Le fait d'être à l'écoute des besoins et des problèmes des familles est un point extrêmement important pour elles et c'est pourquoi Mme la Députée, je vous remercie pour votre écoute attentive. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. M. STREEL, vous avez la parole M. le Conseiller.

M. STREEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

J'aimerais intervenir deux fois si vous le voulez bien, première fois dans le cadre de la problématique du suicide et de la Commission Seniors et une seconde fois, j'aimerais revenir sur l'emploi des travailleurs handicapés au niveau de la Province, ça me permettra de faire le point et ça permettra à Mme FIRQUET et à surement à M. LACROIX de faire le point également sur le sujet quand il me répondra.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

J'en viens donc à la problématique du suicide et de la Commission Seniors. J'ai bien pris connaissance du rapport sur la Famille, l'Enfance et les Affaires Sociales, particulièrement en ce qui concerne les diverses commissions assuétudes, égalité des chances... J'aurais voulu y trouver plus de préoccupations en ce qui concerne les seniors.

J'ai également suivi avec beaucoup d'intérêt les diverses réunions ou manifestations organisées par la Province, sous l'égide de la Député provinciale Katy FIRQUET, relatives à la problématique du suicide. On ne peut d'ailleurs que se féliciter que de tels débats existent.

Il a été souligné que le taux de mortalité par suicide était important chez les jeunes adolescents et une des premières causes de mortalité dans la tranche d'âge des 29 à 39 ans. Il est essentiel de se préoccuper de ce fléau qui concerne les jeunes.

Mais ce que l'on ignore trop souvent, c'est que la vieillesse est aussi une tranche d'âge particulièrement exposée au suicide. Les plus de 75 ans et surtout les plus de 85 ans sont les plus touchés. Les signes de dépression sont souvent masqués chez les personnes âgées ou considérées comme « normaux » et liés à la vieillesse malgré le constat que le désir d'en finir est parfois intense. On en arrive à parler de suicide légitime sinon rationnel, comme si le suicide était une fin de vue anticipée. Je pense qu'on doit s'opposer à de telles constations.

J'en viens à l'objet de mon intervention. Il existe au niveau provincial une Commission « Seniors » qui se préoccupe de la maltraitance des personnes âgées. Je sais que ladite Commission s'est préoccupée, en son temps, il y a quelques années, 4-5 ans, du problème du suicide chez les personnes âgées.

Devant le constat que je viens d'énoncer plus avant, mon propos aujourd'hui est de souhaiter que la Commission Seniors d'empare du problème pour en débattenne et, à l'instar de ce qui est fait pour les jeunes, mettre en place des organes de réflexion et des lieux, pourquoi pas un « openseniors » d'aide aux seniors.

Une appréciation sur les « sentinelles » anti-suicide évoquée dans le cadre de la 11^{ème} rencontre provinciale de prévention du suicide ; en fait, ces sentinelles, vous et moi, Monsieur et Madame Tout le monde, travailleurs, enseignants... qui seraient à former à la prévention de ce fléau. Il faut bien constater que nous vivons de plus de plus dans un monde désolidarisé, du chacun pour soi, et il est peut être dommage qu'il faille être formé à être attentif à

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

l'état de souffrance de son voisin, d'un proche, pour lui venir en aide, alors qu'il devrait, à mon sens et au sens de beaucoup de nous, s'agir d'une qualité naturelle, humaine, chacun de nous étant en quelque sorte un acteur de prévention.

Néanmoins, ce qui me paraît important, sentinelle ou pas, c'est l'existence en quelque lieu que ce soit, d'un référent, en tout cas d'un référent formé et compétent, d'une personne à qui s'adresser dans l'urgence, une personne capable d'apporter l'aide nécessaire et adéquate à celle ou à celui dont l'intention est de mettre fin à ses jours.

Je propose que la Commission Seniors aborde le sujet sans plus tarder afin d'apporter des réponses aux familles, aux proches concernés, afin peut être d'entamer des démarches anti-suicidaires dans les maisons de repos, dans les milieux hospitaliers et autres lieux où se trouvent des personnes âgées.

Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE.- M. STREEL, avant de passer à votre deuxième intervention, puis-je vous demander d'être bref, nous devons ouvrir l'ensemble des points aujourd'hui et, comme je l'ai dit en début de séance, plusieurs de nos collègues sont requis..

M. STREEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Aurais-je été long ? Je m'en étonne ! Ma deuxième intervention sur l'emploi des travailleurs handicapés au niveau de la Province sera plus courte.

Je m'adresse donc à Mme la Député provinciale en charge des Affaires Sociales qu'à M. le Député provincial en charge de l'emploi.

A la même époque, en mars 2010, je m'inquiétais de savoir si l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés par les Provinces, dont celle de Liège, au regard des normes prévues par l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 27 mai 2009 d'occuper des travailleurs handicapés était rencontrée.

Vous m'avez apporté, M. le Député LACROIX une réponse que je qualifierais de contradictoire. En effet, vous m'avez répondu, je cite « Si on prend en considération les emplois occupés par des travailleurs bénéficiant de postes de travail adaptés suite à des recommandations médicales du SPMT, nous sommes au-dessus du taux d'occupation de travailleurs handicapés à respecter ».

Qu'en est-il, en fait, du respect de l'Arrêté qui nous préoccupe ? Etat des lieux.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

En 2010, la Province du Brabant wallon a répondu à une enquête menée par l'AWIPH sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mais n'a pas satisfait à l'obligation d'emploi : il manque 9,5 équivalent temps plein en fonction du cadre de référence du personnel ; la Province du Hainaut a fait dans le simple, elle n'a répondu à rien, d'ailleurs je lui envoie mes vives félicitations d'ici.

La Province du Luxembourg a répondu à l'enquête mais il manque 4,7 équivalent temps plein par rapport au cadre de référence. La Province de Namur n'a pas répondu à l'enquête mais il semble qu'elle soit en ordre, en tout cas en 2009 et probablement en 2010 mais confirmé pour 2009 quant à l'obligation du nombre d'emplois de travailleurs handicapés à occuper.

Quant à la Province de Liège, notre Province, elle se classe en queue du peloton, elle a répondu à l'enquête de l'AWIPH mais il manque 32 équivalent temps plein en fonction du cadre de référence.

Je me pose la question de la réticence des Provinces, dont manifestement celle de Liège, qui pourtant entend mener une politique sociale, à recruter des travailleurs handicapés.

L'exemple de la Province de Namur me paraît devoir être suivi et il est de mon devoir de vous demander d'appliquer une obligation légale du Gouvernement, fût-il Wallon, à laquelle vous faites défaut depuis 2 ans.

Merci de m'avoir écouté.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. Mme BINET, M. GERARD, puis-je vous demander de reporter votre intervention à demain de manière à pouvoir ouvrir l'ensemble des points aujourd'hui ? Je voudrais intervenir demain aussi sur ce sujet.

Nous passons au point 14 de l'ordre du jour..

M. LACROIX, Député provincial (de son banc).- On ne répond pas ?

Mme LA PRESIDENTE.- Si vous le souhaitez M. le Député... Vous avez la parole M. le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Je vous remercie Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Je serai bref, simplement, je renvoie M. le Conseiller provincial au rapport d'activités qui concerne le Service de Management Humain pour lequel la discussion est close puisqu'on a demandé tout à l'heure s'il y avait encore des interventions puisque à la page 30 et à la page 31, il trouvera une réponse à toutes ses questions et il verra effectivement, que la Province de Liège, si elle est toujours en difficulté par rapport à ce qui a été demandé par l'AWIPH, a augmenté considérablement sa proposition de ces emplois de handicapés puisque nous étions à 27 emplois au 30 juin 2010, qu'au 1^{er} janvier 2011 nous sommes à 36 agents reconnus par l'AWIPH et que le dossier de 6 autres agents étaient en cours d'admissibilité.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Député.

Document 10-11/RA/06 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Le Logement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 14 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/06. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Cinq points forment la ligne directrice de la présentation en Commission : le soutien aux diverses AIS ; le soutien au logement locatif ; le soutien au plan HP ; les partenariats avec la Région Wallonne et les objectifs atteints.

En ce qui concerne le soutien aux AIS, nous pouvons compter actuellement 8 AIS, 6 étaient déjà en activité en 2009 et celle de Haute Ardennes et venue s'ajuter pour l'exercice 2010. Il faut noter que la dernière AIS de Hesbaye devrait pouvoir être opérationnelle cette année, en 2011.

Malgré la subsidiation de la Région Wallonne, ces AIS ont bien des difficultés à survivre et ont grand besoin du soutien de notre Province. Notre soutien global est de 125.000 € divisé par le nombre d'AIS, ce qui explique les interventions qui ont déjà eu lieu à cette même tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Le soutien au logement locatif. Dans un cadre de soutien additionnel de 10 % aux aides de la Région Wallonne, pour un crédit annuel de 250.000 € durant 2 ans, 43 nouveaux projets ont été soutenus.

En ce qui concerne les dessus de commerce, un crédit de 250.000 € disponible sur le budget 2010 affecté au financement de la reconstruction du Quartier Léopold, en partenariat avec la Ville de Liège et la Société Wallonne du Logement. La liquidation est à intervenir sur base de la conclusion d'une convention de partenariat avec les organismes précités. Cette négociation est en cours.

Le troisième point, c'est le soutien au plan HP. Crédit annuel compris entre 87.000 et 100.000 € versé sur base de conventions conclues avec la SPI+ et le Fonds du Logement Wallon.

L'objectif du plan HP est de sortir les personnes des zones inondables et d'opérer leur réinsertion sociale en leur proposant un logement adapté. Pour ce faire, 14 logements ont été construits sur un terrain de Nonceveux à Aywaille, dans le cadre d'un bail emphytéotique avec le Fonds Wallon du Logement.

Ces logements devaient être économiques à la construction, à l'usage et le projet devait être transposable. Le permis d'urbanisme a été délivré en septembre 2009 et le début des travaux est remis en attente de la décision de la Région Wallonne quant aux subventionnements des travaux d'aménagement des abords de parcelle.

Le projet dit « SPIRALE » est un partenariat du Fonds du Logement Wallon, de la Commune d'Aywaille, de la Province de Liège et de la Région Wallonne en sa direction interdépartementale de l'intégration sociale sans oublier un des partenaires incontournables du lien avec les habitants : le service de prévention de l'ASBL La Teignouse.

Les partenariats avec la Région Wallonne repris sous forme de tableau chiffré, il est difficile d'en faire un retour compréhensible à cette tribune, je passerai donc ce point.

Les objectifs atteints en regard de la déclaration de politique générale. Nous avons participé activement à l'augmentation de l'offre du logement locatif, nous sommes complémentaires au x politiques initiées par la Région Wallonne et nous poursuivons le projet de logements adaptés en campings, c'est le plan dont je viens de vous faire écho.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Quelques questions ont donc fait suite à cette présentation, des précisions sont demandées en ce qui concerne les dessus de commerce.

250.000 € budgétisés pour 2009 et la même chose pour 2010 versés à la Région Wallonne. Cela concerne les centres urbains Verviers, Huy, Seraing, Liège pour lesquels il y a 3 projets dont 2 dans la rue Léopold et l'autre Souverain-Pont.

En page 20, le plan HP, le début des travaux est annoncé pour avril 2010, ce qui est loin d'être la réalité. C'est exacte mais cela ne tient pas de la volonté de la Province, en effet, la région Wallonne tarde à accepter le volet de l'aménagement des parcelles. Les travaux ont donc dû être postposés. Tout le monde attend avec impatience la décision qui permettra de remettre les travaux en route. Ceci s'explique en partie par le fait que la démarche sort des sentiers battus et balisés. Des aménagements sont donc nécessaires.

Quel rôle joue « La Teignouse » connue plutôt pour son intervention sociale ? Les missions de la « Teignouse » sont plus larges que le seul volet social. Ils accompagnent l'action vers le bénéficiaire sous divers aspects tant d'analyse que la recherche des besoins réels. De la caravane à la maison, les problèmes sont nombreux, ils tentent aussi d'apporter des réponses en ces domaines.

Pourquoi ne pas passer par un soutien aux AIS qui eux mettraient en œuvre ? L'article budgétaire est en différent et on ne peut pas basculer de l'un à l'autre.

Dans le tableau reprenant l'ensemble des projets soutenus, étrange de voir que des logements subsidiés ne soient pas localisés. Ce sont des projets liés à la Commune qui doivent encore être précisés. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Oui, Mme GOFFIN et Mme BURLET. C'est tout ? Demain ! C'est très bien, merci.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc).- Mme la Présidente, je propose qu'on ouvre tous les dossiers et pour vous aider, je suis d'accord que M. Pire me réponde demain.

(Rires)

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011**Document 10-11/RA/09 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Les Prêts d'études ».**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 15 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/09. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur Mme Andrée BUDINGER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs, chers Collègues.

La cinquième Commission s'est réunie ce 24 mars dernier et a examiné le rapport d'activités relatif au secteur « Les prêts d'étude ».

La responsable du département nous a largement commenté ce dossier en rappelant les caractéristiques et principaux critères d'octroi de ces prêts consentis par la Province.

Un constant s'impose à la lecture des éléments statistiques : de 199 prêts consentis pour l'année 1999-2000 pour un montant total de 5.395.000 Francs, donc 133.000 € seuls 48 prêts ont été liquidés pour l'année 2010-2011 pour un total de 51.250 €.

Un membre s'étonne de cette diminution d'interventions et souligne la situation assez paradoxale qu'en période de crise, ce qui suppose plus de difficultés financières et bien, il y a moins de demandes.

Il souhaite savoir si le Service a des explications quant à cette situation. Il lui est répondu que d'autre part, les Conseils sociaux de la Communauté française dispose de moyens importants et aide également les étudiants et que ces derniers bénéficient aussi de bourses et autres moyens de soutien comme entre autre, par exemple, l'échange Erasmus.

Le même membre souligne effectivement l'importance des moyens des Conseils sociaux mais précise qu'il n'existe pas dans leur chef d'obligation de remboursement de l'aide mise à disposition de l'étudiant.

En conséquence, ce membre souhaiterait savoir plus précisément s'il y a un lien de cause à effet entre l'action des Conseils

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

sociaux de la Communauté française et le déficit de demandes de prêts auprès de la Province. Il lui est répondu que les Services vont voir à obtenir des précisions auprès du Conseil social de la Haute Ecole de la Province de Liège, espérant ainsi pouvoir apporter une réponse à cette question.

Un autre membre fait remarquer que les CPAS ont de plus en plus de demandes de revenus d'intégration émanant des étudiants. Les jeunes en effet se tournent vers les CPAS parce que les parents sont défaillants quant à leurs obligations.

Dans ce cas aussi, le revenu versé ne fait l'objet d'aucun remboursement. Après ces quelques remarques, il ressort que l'analyse de la situation semble nécessaire et en conclusion, il est demandé au Service de réaliser cette analyse et en fonction du résultat de celle-ci, il pourra être procédé à un réexamen des critères d'attribution d'une part, mais aussi du maintien de la notion de prêt remboursable d'autre part.

Voilà, personne ne demandant plus la parole, il est pris acte du rapport d'activités 2010. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non.

Personne ne demandant la parole, je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

Documents 10-11/RA/08 et 10-11/RA/11 : Rapports d'activités 2010 relatifs aux PMS et PSE.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 16 de l'ordre du jour : documents 10-11/RA/08 et 10-11/RA/11. Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la réunion conjointe des sixième et neuvième Commissions. J'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Rapport d'activités PMS-PSE 2010. D'une part, 11 centres PMS pour un peu plus de 67.000 élèves allant du maternel au secondaire et ce, sur un territoire de 80 communes et un ensemble de 245 établissements.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

L'action de nos centres se décline au travers de 8 missions de base portées par 88 agents. Depuis 2007, les PMS et les PSE collaborent étroitement. Des réunions conjointes garantissent la coordination, les échanges ainsi que la procédure de prise en charge commune surtout concernant les cas de suspicion de maltraitance.

D'autre part, 15 antennes PSE, 72 agents pour près de 63.000 élèves de l'enseignement, reprenez les chiffres, il y a intercommunalité, tant communal que provincial, 70 % des élèves proviennent du fondamental. Les PSE, c'est 399 établissements et une convention avec 63 communes.

Les PSE assurent entre autre les bilans de santé, la promotion de la vaccination et tout ce qui touche généralement à la santé à l'école.

En 2010, de nouveaux outils ont été partagés. Le guide commun PMS-PSE sur la gestion des suspicions de maltraitance pour les professionnels, des outils de sensibilisation à destination des élèves de première maternelle, l'apprentissage de la gestion du stress à destination des étudiants du supérieur, et d'autres encore.

Après cette présentation qui fut plus détaillée que la synthèse que je viens de vous présenter, nous passons aux questions d'éclaircissement des conseillers.

Au niveau des PSE. L'activité prioritaire développement de la qualité de la vie. Quels types de partenariats ont été mis en place ?

Les partenariats précédents ont été développés, entre autres, les plannings familiaux pour les animations dans les écoles voire également les CLPS.

De la page 64 à 71, il est fait mention de projets particuliers. Y a-t-il, et par qui, mutualisation de projets communes entre équipes ?

C'est la cellule de coordination qui fait ce travail de mutualisation en intégrant le personnel de terrain.

Au niveau des PMS, le soutien à la parentalité, suspicion de maltraitance, d'autres y travaillent également. Comment tout cela se coordonne-t-il ?

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Ce n'est pas le PMS seul mais un maillage entre divers opérateurs. Les partenaires privilégiés dans ce cas sont les SAJ et les SPJ de nos trois arrondissements.

Mais d'autres partenaires plus locaux sont possibles également et aucune exclusive n'est imposée. Dans les faits, nous pouvons regretter souvent le manque d'information de tous ordres, même au niveau des obligations légales.

Le souhait est donc de relier tous les acteurs pour une action globale mais dans le respect et la meilleure connaissance des prérogatives et des obligations de chacun. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je vous remercie.

Je signale que les intervenants potentiels pourront toujours se manifester demain.

Document 10-11/RA/07 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « L'Enseignement ».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 17 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/07. Ce point a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

La sixième Commission a pris connaissance du rapport d'activités relatif à l'Enseignement en Province de Liège.

Un exposé très exhaustif a été tracé par les responsables des différents départements que nous remercions vigoureusement pour ces exposés.

On retiendra, j'ai fait synthétique vous m'en excuserez mais les rapports sont à disposition de chacun, on retiendra notamment qu'après une diminution du nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2007, consécutive à la réforme du cycle des études, le nombre d'étudiants est à présent stabilisé à près de 9.200 inscrits et devrait repartir à la hausse

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

dans les prochaines années.

Pour ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, le nombre d'inscrits est en augmentation constante depuis plusieurs années et atteint le chiffre de 35.000 formations suivies.

Au rayon des initiatives plus spécifiques à l'année 2010, on notera un renforcement des formations en milieu carcéral, la création d'une nouvelle antenne de formation à la Maison Grégoire à Hannut ou encore, la mise en place de formations par la Haute Ecole axées sur les problématiques novatrices, comme l'algologie, l'e-apprentissage, la performance énergétique des bâtiments, la biodiversité etc.

Relevons encore l'organisation de séminaires, notamment sur les grands projets de transports et logistique en Province de Liège ou encore la fiscalité environnementale.

La Province de Liège participe par ailleurs pleinement au Service francophone des métiers et des qualifications, afin de veiller à l'adéquation de ses programmes avec le décret Missions.

Ain de répondre aux besoins des milieux professionnels, de nombreux partenariats ont par ailleurs été développés cette année encore avec Autoform, Technifutur ou encore Construfarm.

Deux nouvelles sections ont par ailleurs été ouvertes au CEFA de Seraing, à savoir équipier logistique et aide-soignant.

Quant à l'enseignement de promotion sociale, il a développé encore ses formations en partenariat avec le Forem, les Entreprises de formation par le travail et bien d'autres services encore.

La Haute Ecole a par ailleurs organisé la quatrième édition du Job Day. Elle poursuit par ailleurs son intégration à l'espace européen de l'enseignement conformément au processus de Bologne, tout comme elle continue à favoriser la mobilité accrue de ses étudiants dans le cadre notamment d'Erasmus.

On relèvera encore qu'en 2010, notre Conseil a consacré l'une de ses séances thématiques précisément à l'enseignement, ou encore que le Techni Trick a parcouru, excusez la précision, 9.588 kms pour visiter 202 écoles.

Une section immersion en néerlandais a été ouverte à la rentrée 2010 à l'Institut d'Enseignement Secondaire de Hesbaye, ce qui constitue une première pour l'Enseignement provincial liégeois.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Dans le même objectif, un échange linguistique a été organisé entre les élèves de l'enseignement provincial de Verviers et la Ville d'Anvers.

Enfin, épinglons la cérémonie du Campus de Cristal dont le prix cette année a été remis à l'écrivain Yasmina Khadra, ainsi que l'organisation du colloque sur les enjeux et perspectives de la presse régionale.

Au rayon des questions, un Commissaire s'est interrogé sur le motif ayant présidé à la création d'un nouveau groupe féminin pour l'éducation physique à l'IPES d'Herstal et il lui a été répondu que l'objectif était de maintenir des groupes de la plus petite taille possible pour la qualité de l'enseignement.

Un autre Commissaire a fait part de ses craintes quant à une approche trop sécuritaire du cursus suivi par les candidats agents de sécurité et de prévention. Il lui a été répondu que la Province devait s'aligner sur le contenu des formations fixé par le Ministère de l'Intérieur.

Enfin, un Commissaire s'est interrogé sur les collaborations de la Haute Ecole avec d'autres institutions d'enseignement supérieur et il lui a été répondu que ces collaborations existaient bien, notamment avec l'Helmo. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GERARD, M. BRABANT, demain si je comprends bien. M. DESMIT et M. DEMOLIN.

Document 10-11/RA/08 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Formation et les Centres psycho-médico-sociaux »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/08. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Anne MARTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MARTIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Ce sera bref, le rapport de la sixième Commission concernant la formation. Ses aspects concernant la formation ayant déjà été évoqués lors des discussions préalables des deux parties de la sixième Commission, et l'heure étant tardive, la présentation du rapport d'activités n'a pas été jugée nécessaire par l'ensemble des Commissaires.

Une question a néanmoins été posée. Un Commissaire demande où en est la proposition d'organiser au sein de l'Ecole du Feu une formation spécialisée pour des pompiers plongeurs professionnels.

M. le Député provincial réitère l'accord de principe à ce sujet mais cette organisation nécessite des accords du Fédéral. Etant donné la situation particulière de ce niveau de pouvoir, les choses sont en attente.

Il n'y pas eu d'autre réaction ou question par rapport à ce secteur d'activité concernant la formation. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. GERARD, demain. Mme MICHAUX et peut être M. DESMIT demain.

Document 10-11/RA/10 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Infrastructures».

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/10. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission et j'invite le rapporteur Mme Marlène BONGARTZ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme MARTIN, rapporteur (à la tribune). - Je remplace Mme BONGARTZ qui est excusée aujourd'hui. Donc je vous lis le rapport de ce la huitième Commission qui s'est réunie le lundi 21 mars pour examiner le rapport d'activités « Infrastructures ».

Madame la Directrice nous présente la structure des Services Infrastructures de la Province de Liège dont les deux volets importants sont le Service technique provincial d'un côté et le Service Provincial des Bâtiments de l'autre.

En premier lieu sont présentés les travaux du Service Technique Provincial. En 2007, la SPI² a été rattachée à la Direction générale du Service Technique Provincial. En 2010, le

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

nouveau cadre provincial a été approuvé et prévoyait la création d'un département « développement durable ». En septembre 2010, ce département a trouvé sa place dans le nouvel organigramme du Service Technique Provincial.

Dans ce Service travaillent 75,5 temps plein. Il a géré un budget de 2.020.000 €. Depuis 2010, il comprend donc 3 départements.

Premièrement le département technique qui a la fonction d'un bureau d'étude pour les pouvoirs locaux, établit des cartographies responsables de la voirie vicinale et des cours d'eau deuxième catégorie.

Deuxièmement, le nouveau département développement durable qui travaille dans la gestion des cours d'eau comme par exemple, un projet de libre circulation des poissons, les Contrats de Rivière, la stabilisation des berges, l'élimination de la berce du Caucase, les traitements de vases par biofixation, procédé absolument innovant et respectueux de l'environnement.

Le département mobilité durable travaille aussi dans la mobilité durable. Ici, il est mentionné que 49 communes ont répondu à l'appel pour les parkings de co-voiturage. Les grilles d'analyses sont terminées afin de créer un maillage cohérent d'emplacement de ces parkings. Pour la réalisation de ce projet, il existe des contacts avec la SPW et d'autres partenaires.

D'autres projets du département mobilité durable sont évoqués, comme la création de jardins thématiques autour de la biodiversité, en partenariat avec les communes.

Autre projet est l'Agenda 21 qui tente d'avoir une vision globale des Services Techniques de la Province.

Troisièmement, département ou bureau des affaires générales qui est en fait l'administration du personnel.

Deuxième partie sont présentés les travaux du Service Provincial des Bâtiments et sa Régie. Il a géré un budget de 12.000.000 e, 205 projets, et a réalisé 161 chantiers. Le Service Provincial des Bâtiments est auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial.

Il y a 6 départements : l'architecture, le département technique provincial, les travaux communaux, le patrimoine, l'administration et la régie.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Monsieur le Directeur explique l'aspect énergétique des travaux du Service Technique Provincial. Le cadastre énergétique se présente sous forme d'un classement des bâtiments les plus énergivores et offrant la plus grande potentialité d'économie d'énergie.

Après examen, il apparaît que les travaux d'isolation de la toiture sont les interventions les plus rentables révélées par les audits en 2008. Une comptabilité énergétique de 16 bâtiments a été établie, elle va être progressivement étendue à l'ensemble du patrimoine provincial.

Dans le volet partenariat sont mentionnés : le partenariat avec les pouvoirs locaux, pour le marché conjoint pour la fourniture en eau/gaz et électricité, pour la cartographie par exemple pour l'établissement des circuits propreté et autres circuits d'entretien de la voirie.

Autre partenariat est celui avec la RW qui a été renouvelé après le contrat 2007-2009. Les Services Techniques Provinciaux sont concernés par 2 des 11 actions détaillées dans ce nouveau contrat.

Première action, une aide logistique aux pouvoirs locaux et régionaux pour la digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux, explicitement dans les 9 communes en Communauté germanophone et dans la commune de Malmedy. Même aide logistique pour la digitalisation de l'atlas des cours d'eau non navigables.

Deuxième action dans le cadre de ce partenariat avec la RW porte sur l'octroi de primes provinciales à l'installation de chauffe-eau solaires dont la demande a d'ailleurs baissé en 2010.

Sont finalement rappelés les grands objectifs des Services Infrastructures de la Province : la pérennisation des infrastructures existantes, surtout dans le réseau de l'enseignement et à l'hôpital de Lierneux ; les travaux d'entretien récurrent ; la rationalisation du patrimoine provincial ; la mise en valeur du patrimoine historique ou classé ; la concrétisation de projets d'envergure à identité provinciale forte ; les projets visant des économies d'énergie ; la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et éthiques.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

GABRIEL. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GABRIEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Mon intervention va s'articuler autour de deux thèmes, tout d'abord les rivières de deuxième catégorie et les routes provinciales.

Rivières de deuxième catégorie, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises à cette tribune concernant le règlement relatif à ces rivières. En 2004, la déclaration de politique régionale du Ministre Furlan nous a informés que la compétence sur les rivières de deuxième catégorie allait passer de la Province vers la Région.

Monsieur le Député, qu'en est-il pour l'instant, quand les Communes ont des travaux importants de réfection de berges, à qui doivent-elles s'adresser ? Voici ma question.

En ce qui concerne les voiries provinciales, de même lors de cette déclaration de politique régionale en 2004, nous sommes en 2011, il avait été dit que toutes ces voiries provinciales seraient transférées vers les Communes ou vers la Région.

Pourriez-vous nous informer si des accords ont été pris entre Communes, Province, Région mais qu'en est-il de ces voiries ? Je vous remercie.

Mme LA PRSIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'enregistre quelqu'un d'autre ? Mme BURLET demain. Parfait.

Document 10-11/RA/11: Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « La Santé publique, l'Environnement et la Qualité de la Vie »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/11. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission. Deux Commissaires ont été désignés pour ce rapport, à savoir Mme Valérie JADOT en ce qui concerne la Santé et Mme Valérie BURLET en ce qui concerne le CHS L'Accueil de Lierneux. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Votre neuvième Commission s'est réunie ce mercredi 23 mars à l'issue de la Commission conjointe avec l'Enseignement. Le Directeur général nous fait une synthèse générale du rapport d'activités. Je vous passer cette synthèse du rapport d'activités pour arriver tout de suite aux questions étant donné le temps mais tout est évidemment repris dans mon rapport.

Les subventions d'un montant de 186.988 € ont été octroyées à plus de 60 associations qui œuvrent dans le domaine de la santé et / ou qui s'inscrivent dans le projet « Liège Province Festive ».

Juste rappeler les faits marquants en 2010 qui sont les « Villages Provinciaux », les 10 ans du SAMI, le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS, donc le premier colloque, le relooking intérieur et extérieur du car Marie et Richard BERRY, l'Euroskills 2010 à Lisbonne, la journée Mondiale du SIDA.

Divers rappels nous ont été fait et une présentation du rapport d'activités. A l'issue de ce rapport, les commentaires ont été apportés ainsi que de nombreuses questions ont été posées.

En ce qui concerne les subventions distribuées en 2010, un Commissaire s'inquiète des subsides de fonctionnement alloués à deux reprises alors que la Province n'octroie pas ce type de subsides récurrents. Etait-ce une erreur ? A quoi cela correspond-il ?

Le Député en charge rappelle qu'il n'y a pas de subside de fonctionnement mais bien des subsides pour des soirées caritatives ponctuelles. Certaines demande, effectivement, reviennent d'année en année avec un dossier complet, évidemment, rentré, elles ne sont donc pas récurrentes.

Les subsides verwiétois de prophylaxie sont-ils en lien avec Peltzer ? En effet, en tapant CVPA sur le moteur de recherche, le Commissaire arrive sur un lien avec Peltzer. Il lui est rappelé qu'il y a 2 centres anticancéreux : Léon Frédéric et le Centre de prévention de Verviers. Les subsides sont octroyés chaque année et il est rappelé également que chaque association recevant des subsides doit tenir un rapport d'activités.

Au niveau de la Maison de garde de Médecine générale qui reçoit des subsides également de 20.000 €, un Commissaire demande si toutes les Maisons de garde peuvent en solliciter. Le Député répond que la Province a été sensibilisée par les initiatives prises par les Communes aux alentours du SRI d'Aywaille.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Des gardes doivent être assurées les week-ends, or, les médecins ont du mal à les assurer car, évidemment, ces gardes sont très lourdes. Les médecins généralistes se sont alors associés et se répartissent les gardes.

Il faut donc créer un centre d'appel, celui-ci est d'ailleurs situé dans les locaux du SRI. Il existe donc des frais de garde pour le personnel mis à disposition par ces communes, ce qui est très coûteux et c'est dans ce cadre que la Province intervient. Le Directeur général nous fait remarquer que d'autres initiatives sont en cours.

Un Commissaire s'inquiète de savoir pourquoi il y a des subsides pour le congrès Ergonomie Langue Française. En quoi cela intervient-il au niveau de la Commission Santé. Il s'agit en fait d'une mauvaise interprétation de l'intitulé par le Commissaire. Il s'agit d'un congrès où les ergonomes s'expriment en Français.

Autre question, pourquoi n'est-il pas possible d'obtenir des renseignements sur l'octroi des subsides sur Internet. Il est répondu que le Collège n'a pas encore pris connaissance de ce dossier qui va bientôt arriver.

Pourquoi des subsides sont-ils octroyés pour un montant de 2.500 € au Sapin du Record ? Il s'agit du Record Guinness Book du sapin contenant le plus d'ampoules lumineuses sur un sapin de plus ou moins 20.000 watt.

Pourquoi ce point se retrouve-t-il au niveau de l'environnement alors que la Province parle d'économie d'énergie. Le Député répond que ce subside dans le cadre d'une association caritative pour enfants malades, il s'agit de l'association Make a Wish.

Le Commissaire répond alors que ces subsides sont effectivement louables mais pas expliqués correctement, ce qui donne une image négative au niveau de la Province alors que celle-ci met en place un plan d'économie d'énergie et donne cette image.

Un Commissaire s'inquiète de savoir pourquoi la Marche Gourmande reçoit une subside de 500 € alors que le Home de Favence qui met en place de gros projets d'économie d'énergie et accueil des handicapés jusque fin de vie ne se voit octroyer également qu'un subside de 500 €. Il lui est répondu que la Marche Gourmande se fait dans le cadre de l'alimentation équilibrée et « Bouger c'est la Santé ». De plus, il s'agit d'une intervention ponctuelle pour un souper. Celle-ci ne semble pas convainque.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Un autre Commissaire s'interroge sur le fait que sur ces 56 associations recevant des subsides, 5 se partagent 140.000 €, environ 75 % du budget. Le Commissaire souhaiterait que lors d'une prochaine Commission soient présentées ces 5 associations.

Au niveau environnement et infrastructures, un Commissaire s'interroge de ne retrouver dans ce rapport aucun élément concernant le parking de covoiturage. Dans quel rapport se retrouve-t-il ?

Le Député répond que ce point a été discuté en huitième Commission.

Au niveau du bus « Sex-Etera », un Commissaire fait remarque que ce sont surtout des écoles secondaires de Liège et de Huy-Waremme qui y participent. Pourquoi n'y en a-t-il qu'une de Verviers ? S'agit-il d'un manque d'intérêt ? De même, nous ne retrouvons rien dans le rapport d'activités concernant le CLPS de Verviers. Pourquoi ?

Au niveau du CLPS, le mode de fonctionnement tire ses recettes de la Communauté et que du personnel est mis à disposition par la Province. Le Député fait d'ailleurs remarquer qu'un niveau de Verviers, un équivalent temps plein licencié en Santé publique vient d'être mis à disposition. Il rappelle donc que Verviers n'est nullement oublié. Toutes les écoles, tous réseaux confondus sont contactées mais qu'il y a peu de réponses. Il n'y a aucune inégalité. M. PIRE fait d'ailleurs remarquer que le Chef et la Directrice sont d'ailleurs de l'arrondissement de Verviers.

L'analyse du SAMI. Peut-on s'y présenter de manière spontanée ? Que faut-il pour en bénéficier ? Le Directeur général explique qu'il s'agit d'analyser le rapport entre l'individu et ce qui l'entour. Il faut un dérangement ou une pathologie de l'individu. Personne ne peut donner un taux de vie ou d'allergie mais on connaît le taux toxique.

Au niveau de la formation Agenda 21, qui a suivi cette formation au niveau du personnel ? Un Commissaire souhaite des explications. Le Directeur général explique qu'un médecin a suivi une formation complémentaire au niveau de l'environnement. Ce secteur est rattaché au département technique et environnement durable mais le médecin spécialiste travaille avec les techniciens, des architectes et des ingénieurs dans le cadre du RIN TEST. Il s'agit ici d'une formation sur les typologies de mycoses pour ce qui concerne 2010.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Un Commissaire regrette ne pas voir apparaître le résultat de l'audit de fonctionnement dans le rapport du CRT et qu'elle n'en connaît pas encore les conclusions. Le Député en charge s'interroge quand à savoir s'il faut effectivement débattre en dehors de l'ASBL.

Il rappelle qu'un CA est prévu ce 30 mars et que le point y sera débattu.

La Présidente de séance se souciant de ma petite main quant à la longueur du rapport à rédiger au vu du nombre de questions propose de passer la main, pour le reste du rapport à la minorité pour le point qui concerne le Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux, je l'en remercie d'ailleurs et je vous remercie pour l'attention que vous m'avez accordée.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme JADOT. Mme BURLET, si vous voulez bien prendre la suite. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Votre neuvième Commission s'est réunie le même jour et je vous propose le rapport suivant pour le Centre Hospitalier Spécialisé de Lierneux.

Mon intervention se limitera à cette partie. Sur base d'un montage power-point, M. le Directeur présente rapidement les données chiffrées relatives au Centre qui est dans une phase positive de recrutement du personnel.

La gestion comptable est meilleure et le taux d'occupation s'élève à 80 %. Le prix journée qui augmente démontre la bonne gestion dans la mesure où celui-ci représente l'intervention de l'INAMI dans le coût et les locaux sont de plus en plus adaptés.

Un Commissaire s'interroge sur la chute du nombre d'électroencéphalogramme qui passe de 859 en 2009 à 295 en 2010. L'explication donnée est le départ du médecin en charge et les 6 mois qui ont été nécessaires pour lui trouver un remplaçant.

Une Commissaire s'interroge sur le matériel acquis en 2010 qui est exactement le même qu'en 2009. Il en est de même pour les subsides reçus, ils sont au centime près les mêmes qu'en 2009 pour les mêmes affectations, constructions, réparations, aménagements, mobilier et matériel non médical.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Est-ce un copier-coller du rapport de l'an dernier qui n'a pas été actualisé ou est-ce qu'effectivement, ce sont les mêmes investissements qui ont été consentis et les mêmes montants reçus ?

Aucune confirmation n'a pu être fournie par l'administration ou la Députée. Tous deux relevant que cela semblait effectivement curieux et méritait une vérification.

La même Commissaire relève que la conclusion du rapport d'activités du Centre est la même qu'un an plus tôt à une phrase et deux mots près, cela tend à refléter une inertie par rapport à l'année précédente, ce qui est regrettable et interpellant.

Mme la Député signale qu'en août 2010, elle a mis en place un Comité de gestion qui a permis de lister une série de problèmes et d'apporter des solutions adaptées.

Incontestablement, depuis lors les choses évoluent et commencent à porter leurs fruits. Le prochain rapport sera plus explicite sur ces évolutions.

Moyennant les précisions à apporter à propos du matériel et des subsides, la Commission a pris acte du rapport. Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BCKERS, M. BASTIN, Mme GEVERS et Mme MARENNE. Plus d'autres interventions ? Je vous remercie.

Document 10-11/RA/13 : Rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Le Tourisme »

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour : document 10-11/RA/13. Ce document a été soumis à l'examen de la dixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Ce vendredi 25 mars, votre dixième Commission s'est réunie afin d'examiner le rapport d'activités 2010 relatif au secteur « Tourisme ».

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

A l'aide d'un power-point, M. le Député et les Directeurs nous ont rappelé quels sont les statuts de la FTPL : ses différents plans d'actions et de promotion 2008-2012 ainsi que l'agenda des manifestations.

Ensuite, nous avons procédé à l'examen des rapports des ASBL à vocation touristique : Domaine de Wégimont, le Vallon de la Lembrée, le Domaine de Palogne, Blegny-Mine et le Centre Nature de Botrange.

Il y a eu quelques questions. Un Commissaire de mande où en est le projet Mégane, c'est un projet Interreg 4 qui doit permettre de recréer des activités avec l'Allemagne. Dans ce cadre, une nouvelle exposition très moderne sera prévue à Botrange.

Le même Commissaire souhaite obtenir des informations au sujet de la création d'un potager durable à Saint-Vitu dans la Commune de Tinlot.

Le Député rapporteur lui donnera une information écrite car dans ce cas, les études sont réalisées par le CITW (Center d'Ingénierie Touristique en Région Wallonne). Le budget prévu pour ce potager est de 20.000 € hors TVA.

Un autre Conseiller voudrait être informé sur le développement touristique à Verviers. Le Député rapporteur répond que la Ville de Verviers a commandé un plan « qualité ville » au CITW puisque celui-ci a obtenu une enveloppe financière pour étudier l'opportunité de réaliser des investissements dans de nouvelles infrastructures touristiques. Cette étude sera réalisée par la SPI+ qui procédera à l'analyse de l'opportunité du projet.

Une autre question concerne l'ASBL Blegny-Mine. Le Commissaire ne comprend pas comment il est possible que la saison 2010 soit en baisse de 4,5 % par rapport à 2009 et que par ailleurs, le nombre de visites est supérieur de 3,25 % pour la même période.

En fait, le nombre de visiteurs à diminué mais ces visiteurs ont fait davantage de visites sur le site. Le Directeur de Blegny-Mine signale quand même une baisse de 3,80 % des visites sur site par rapport à 2009.

Il est constaté que Blegny a un déficit cumulé qui augmente encore en 2010 de 60.000 € mais cela va s'arranger dans les prochaines années car l'ASBL a obtenu une convention avec la Région Wallonne et recevra 270.000 €. Ces subsides vont permettre de résorber le déficit et d'améliorer la gestion.

SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2011

Un Commissaire demande s'il y a eu des actions concrètes en 2010 au sujet du tourisme lent. Le Député répond que les 3 projets ont pris du retard et qu'il n'y a pas encore eu de concrétisation. Il propose de nous présenter bientôt un exposé sur l'état des projets et leur mise en route.

Un dernier sujet abordé concerne les Ravels. Quelques difficultés sont apparues dans les environs d'Elsenborn car il y a un endroit où se rassemblent des oiseaux assez rares et que l'on doit protéger. Il a donc été décidé de contourner cet endroit avec le Ravel.

Le député souligne le bel exemple de cyclotourisme en Communauté germanophone. Il envisage d'effectuer une étude de la situation des ballades cyclotouristiques sur tout le territoire de la province de Liège en 2011.

C'est par cette dernière information que s'est clôturée la prise de connaissance des activités relatives au secteur tourisme. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Personne. Je laisse la discussion ouverte.

VI.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2011, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Prochaine réunion du Conseil provincial le 30 mars 2011 à 15 H 00.

La réunion publique est levée à 17 H 20.